

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU  
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail \* Démocratie \* Paix

DECRET N° 87/603 DU 23/10/87,  
portant Convocation de l'Assemblée  
Nationale Populaire en session ordi-  
naire.

LE PRESIDENT DU ~~COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU~~  
~~TRAVAIL~~, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVER-  
NEMENT,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale Populaire

DECRETE :

Article 1er.- L'Assemblée Nationale Populaire est convoquée en session  
ordinaire le Mardi 3 Novembre 1987 à 16 heures.

Article 2.- Le présent décret sera ~~enregistré~~, publié au Journal Offi-  
ciel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin  
sera./-

Fait à Brazzaville, le 23 Octobre 1987

Colonel Denis SASSOU NGUESSO.-